

Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Le conseil municipal, convoqué le 17 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire en date du **20 décembre 2018 à 18h00** dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, *Maire*, Dominique STOESSEL et Céline STEVANOVIC, *adjoints*, Angélique LIDY, Joël KLEIBER, Serge STIMPFLING, Arnaud STOESSEL, Régis BRAND et Carlos RODRIGUEZ *conseillers municipaux*.

Absents excusés : Françoise MAY qui donne procuration à Céline STEVANOVIC, Florence LAVAULT, Roland RICH, Isabelle REICHLIN, Régine BADELET et Frédéric SCHINDLER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du dernier PV
- 3) Rapport d'activité de la CCS pour l'année 2017
- 4) Attributions de Compensations définitives 2018 - CCS
- 5) Approbation des nouveaux statuts du SIGFRA
- 6) Désignation représentants pour l'EPAGE de l'III
- 7) Compte-rendu des commissions communales
- 8) Compte-rendu des commissions intercommunales
- 9) Divers

1) Désignation du secrétaire de séance

Céline STEVANOVIC est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée de Karen LAMBOLEZ, secrétaire de mairie.

2) Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 09 novembre 2018 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers.

3) Rapport d'activité de la CCS pour l'année 2017

Monsieur le Maire présente aux conseillers le rapport d'activité de la Communauté de Communes Sundgau pour l'année 2017.

Après délibération, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

4) Attributions de Compensations définitives 2018 - CCS

OBJET : Approbation des attributions de compensation définitives 2018

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), il est nécessaire de déterminer pour l'exercice 2018, les montants

des attributions de compensation définitives (AC) des communes de la Communauté de Communes Sundgau.

A travers l'AC, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune.

En 2018, la CCS se voit transférer les compétences GEMAPI par toutes les ex Communautés, hormis la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach, et « Périscolaire » par l'ex Communauté de Communes du Jura Alsacien.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a approuvé son rapport en date du 10 juillet 2018. Il a été approuvé à la majorité qualifiée des communes concernées, à savoir au moins 2/3 des communes représentant 50 % de la population.

Le Conseil Communautaire a validé un calcul des Attributions de Compensation selon une fixation libre, qui se détaille comme suit :

- aucune charge GEMAPI retenue, considérant la taxe GEMAPI appliquée au contribuable
- transfert de la charge "Périscolaire" rapportée à un service rendu sur une année, pour les communes qui ne proposaient ce service que depuis le 1^{er} septembre 2017.

Si une commune ne délibère pas ou rejette la proposition de calcul, le calcul des attributions de compensation définitives pour celle-ci se fera automatiquement selon le droit commun.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
- Vu la Loi de Finances 2018,
- Vu le rapport de la CLECT 2018 de la CCS,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018,
- Vu la délibération de la Commune en date du 20 décembre approuvant le rapport de la CLECT,
- Considérant l'approbation du rapport de la CLECT à la majorité qualifiée des communes concernées,

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour (dont une procuration), 0 voix contre et 0 abstentions,

- approuve le calcul du montant de l'attribution de compensation définitive 2018 pour la commune d'ASPACH selon le calcul précité, qui s'élève donc à **100 995.00 €**,
- valide la régularisation calculée entre l'attribution de compensation provisoire 2018 et l'attribution de compensation définitive.

5) Approbation des nouveaux statuts du SIGFRA

Le Maire expose que, par délibération en date du 7 novembre 2018, le Conseil syndical du SIGFRA a approuvé la modification de ses statuts. Cette modification statutaire s'inscrit dans les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière Région Altkirch en date du 18 décembre 2001 n°013573.

Les changements apportés aux statuts sont les suivants :

- La mission de la commercialisation des bois est confiée à l'ONF,
- Le Syndicat assurera uniquement la Gestion de la main-d'œuvre,
- Les modalités de calcul de participation annuelle au SIGFRA sont modifiées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (article 228 et L144-1 du Code forestier),
Vu la délibération du Comité Syndicale du 7 novembre 2018 approuvant les nouveaux statuts,
Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du SIGFRA,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 0 abstention, 0 voix contre et 10 voix pour (dont une procuration)
Emet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tel qu'approuvés par le Comité Syndical du 7 novembre 2018.

6) Désignation représentants pour l'EPAGE de l'III

Suite à la délibération prise en date du 22 juin 2018, il convient de désigner deux représentants.
Après délibérations, Françoise MAY et Serge STIMPFLING sont nommés représentants de la commune d'ASPACH à EPAGE de l'III.

7) Compte-rendu des commissions communales

Commission environnement, cadre de vie et santé publique : Fabien SCHOENIG donne au nom de Françoise MAY les informations suivantes :

- Le troc plants aura lieu le dernier week-end de mars ; un hôtel à insectes sera fabriqué et installé à l'entrée du village côté Spechbach.

Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle : Céline STEVANOVIC donne les informations suivantes :

- La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le 05 janvier à 17h00 à la salle polyvalente ; à l'issue, les tables seront préparées pour la fête des aînés qui aura lieu le lendemain.
 - La fête des aînés sera animée par Aurélie Music, la chorale et les enfants qui sont coachés par Madame et Monsieur ALLEMANN. La répétition générale aura lieu le samedi pour les parents.
- Le traiteur est le même que l'année précédente.

Monsieur le Maire rappelle qu'il compte sur la présence de tous les conseillers pour ces deux manifestations.

8) Compte-rendu des commissions intercommunales

SIAEP : Dominique STOESSEL informe les conseillers qu'il a posé la question au sujet du goût de l'eau à ASPACH, elle n'est pas traitée à part avec du chlore. Les travaux d'adduction d'eau Route de Thann reprendront au printemps 2019 et s'étendront de la Rue de l'Espérance à la Rue des Bergers.

Communauté de Communes Sundgau : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la compétence de l'éclairage public revient à la commune à partir du 1^{er} janvier 2019.
Suite à l'appel d'offre, c'est la société PONTIGIA qui a remporté le marché.

9) Divers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h45.